

**Prévenir les impacts négatifs du projet Nordelec  
sur l'état de santé de population résidente du quartier**

---

**Mémoire présenté par**

***la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles***



**à l'Office de consultation publique de Montréal**

**dans le cadre des audiences publiques sur  
le projet Nordelec du Groupe Al-Ad Canada Inc.**

---

6 novembre 2006

## ***La Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles***

La Clinique communautaire est un organisme de santé contrôlé par les citoyennes et citoyens. Cette gestion citoyenne reflète la vision et les valeurs promues et défendues par la population. Son objectif est d'organiser des services préventifs et curatifs. Elle a un statut d'organisme communautaire (organisme privé conventionné) avec un mandat de CLSC, tel que défini dans la Loi sur la santé et les services sociaux. Ce sont les citoyennes et citoyens qui décident des orientations et des services de la Clinique et s'assurent que la Clinique réponde aux besoins en santé et en services sociaux du quartier. Souhaitant agir sur les déterminants de la santé, la Clinique communautaire soutient l'organisation des citoyennes et citoyens dans leur effort collectif pour améliorer leurs conditions de vie et de santé globale.

Elle partage les orientations du ministère de la santé et des services sociaux en matière d'aménagement du territoire à savoir que les choix d'aménagement du territoire, ou l'absence de tels choix, peuvent favoriser des inégalités en matière de santé, limiter l'accès des populations défavorisées à des habitations de qualité ou, à l'inverse, permettre la cohésion sociale des communautés et favoriser l'adoption de saines habitudes de vie<sup>1</sup>.

C'est dans cette perspective, qu'elle soutient les citoyens et les organismes du milieu impliqués dans l'Opération populaire d'aménagement, et qu'elle s'implique avec eux dans l'aménagement de leur quartier et dans l'élaboration de propositions pour le redéveloppement des terrains du CN.

Les membres du conseil d'administration de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, appuient, en tout point, les recommandations portées par la table de concertation Action-Gardien. Des modifications doivent être apportées au projet du Groupe El-Ad Canada Inc ainsi que des mesures correctives auxquelles les pouvoirs publics doivent s'engager afin de garantir des retombées positives du projet pour la communauté et en réduire les nuisances.

Par ailleurs, dans ce court mémoire, nous voulons :

- Insister sur le lien entre l'environnement et la santé et sur la responsabilité des pouvoirs publics et des élus dans l'application concrète de mesures favorisant la santé de la population,
- Soulever les enjeux d'une circulation automobile accrue pour un quartier encerclé par d'importantes infrastructures routières, subissant une circulation de transit entre la rive sud et le centre-ville,
- Exiger du promoteur des compensations qui soient plus à la mesure des avantages financiers que lui procurerait une modification de zonage et qui contribueraient à l'amélioration de l'état de santé de la population,
- Solliciter une prise de position et une implication de l'arrondissement Sud-Ouest en appui à la Clinique communautaire, afin qu'elle obtienne un niveau de financement lui permettant de répondre aux besoins d'une nouvelle population sans diminuer son offre de service à la population actuelle du quartier.

---

<sup>1</sup> Comité de santé environnementale de Québec. Pour un aménagement du territoire favorable à la santé-Orientations du ministère de la santé et des services sociaux en matière d'aménagement du territoire, 1998, 41p.

## ***Le lien entre l'environnement urbain et la santé des populations***

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que l'environnement serait responsable d'environ le quart de tous les problèmes de santé dans le monde<sup>2</sup>. Bien que cette relation soit très marquée dans les pays en voie de développement, elle est aussi vérifiable dans les pays industrialisés. Le dernier rapport publié par l'institut national de santé publique du Québec, sur l'état de la santé de la population du Québec, le démontre clairement. Cette interrelation entre la santé et l'environnement est à la base même du développement durable.

La dégradation de l'environnement se fait aux dépens de la santé et du bien-être de la population actuelle, mais également aux dépens des générations futures. Ses impacts sont particulièrement préoccupants chez les individus plus vulnérables tels les enfants, les personnes âgées et les moins nantis.

### **La responsabilité de la Ville et de l'arrondissement quant la santé des populations.**

La prise de conscience par les autorités publiques du lien entre l'environnement et la santé ainsi que les connaissances acquises dans ce domaine au cours de la dernière décennie ont donné lieu à de nombreuses orientations, politiques et normes urbanistiques et visant à favoriser la santé des populations. Nous avons été surpris que l'arrondissement Sud-Ouest appuie publiquement le projet du Groupe El-Ad dans sa forme actuelle, sans plus d'études d'impacts sur différents aspects de la qualité de vie de la population locale, notamment :

- sur la circulation et la sécurité routière, incluant les voies de transit telles Saint-Patrick, Charlevoix et Wellington (l'étude du groupe CIMA se limitant au quadrilatère du Nordelec),
- sur la qualité de l'air,
- sur le ratio de parcs et d'espaces verts par habitant (alors que le quartier présente des caractéristiques s'apparentant aux îlots de chaleur qui pourraient avoir des conséquences sur la santé de la population),
- sur la capacité des organismes et des institutions du milieu à desservir une nouvelle population tout en maintenant un niveau de services acceptable pour la population actuelle,
- sur la survie et le développement de commerces et des services de proximité accessibles aux citoyens du quartier,
- sur l'important phénomène de spéculation auquel le projet du Groupe El-Ad contribue et qui risque d'accentuer le problème d'accès au logement pour une partie importante de notre population.

Nous souhaitons que ces aspects soient sérieusement pris en compte et considérons que l'arrondissement dispose des outils nécessaires pour faire ce travail. Nous estimons que le bien-être de la population du quartier et de l'arrondissement ne passe pas uniquement par l'augmentation des revenus fiscaux de l'arrondissement.

---

<sup>2</sup> Christine Blanchet, FrancVert, Vol.3, No 2. Résumé d'orientation tiré du rapport Health and Environnement in Sustainable Development :Five years after the Earth Summit, Geneva, World Health Organisation, 1997, 245 p.

## ***Le transport et la santé***

Le rapport annuel 2006 sur la santé de la population montréalaise publiée par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal porte sur le transport urbain et ses impacts sur la santé. Il analyse de nombreuses études tant sur l'évolution du parc automobile ici et ailleurs, que sur les conséquences du transport sur la qualité de l'air, les changements climatiques, le bilan routier et la santé de la population. Ce rapport nous démontre que la pollution émanant des carburants fossiles est associée à de graves maladies chroniques, que les gaz à effets de serre causent des changements climatiques qui, à leur tour, entraînent des épisodes de canicule et amplifient la pollution atmosphérique, etc.

Ce rapport affirme que les enfants sont particulièrement vulnérables parce que leurs systèmes respiratoire et immunitaire sont encore en développement, qu'ils inhalent d'avantage d'air que les adultes donc, plus de contaminants. Les recherches récentes démontrent que les enfants souffrant d'asthme sévère auront des symptômes plus importants à un niveau d'ozone plus élevé. Elles démontrent également une hausse des symptômes respiratoires et asthmatiques en rapport avec la densité de circulation. La concentration de contaminants liés au transport a un impact également chez les enfants sans antécédents qui peuvent développer de l'asthme.

Or, une étude menée à Montréal à partir des données d'hospitalisation liées à l'asthme pédiatrique entre 1995 et 2000, montre clairement que les enfants de l'est de Verdun et du quartier Pointe Saint Charles présentent un taux d'hospitalisation supérieur au double du taux moyen de l'île<sup>3</sup>.

Une autre étude menée en 2005 montre que le risque d'hospitalisation des personnes âgées pour problèmes respiratoires est plus grand lorsque l'intensité de la circulation routière à Montréal est élevée. En fait, ce risque est 55% plus élevé chez les personnes habitant le long des artères routières dont l'intensité de la circulation dépasse 7 700 véhicules en période de pointe matinale<sup>4</sup>. C'est le cas de l'ensemble des autoroutes entourant le quartier et des voies d'accès aux ponts Champlain et Victoria.

Comment se fait-il que malgré l'avis de plusieurs organismes internationaux, canadien, québécois et montréalais, la logique d'un projet comme celui du Nordelec, avec ses 1600 cases de stationnement, ses 15 places pour vélo ne soit pas d'avantage remis en question par les autorités municipales? Où s'appliquent les objectifs de la politique de transport de la ville de Montréal de réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun et des transports collectifs?

Le conseil d'administration de la Clinique communautaire, à l'instar des autres organismes du quartier, demande une diminution de 50% du nombre de cases de stationnement et un engagement de l'arrondissement dans le sens de l'amélioration du transport en commun et de conditions favorisant le transport actif.

---

<sup>3</sup> Rapport synthèse publié par la direction de santé publique de Montréal, Environnement urbain et de santé : Variation géographique de l'asthme pédiatrique à Montréal

<sup>4</sup> Audrey Smargiassi et autres, Trafic routier et risque d'hospitalisation pour problèmes respiratoires chez les personnes âgées de Montréal, Bulletin d'information en santé environnementale, Institut national de santé publique du Québec, volume 14, numéro 4, juillet-août 2005

## ***Une contribution à la sécurité alimentaire par la cession d'un terrain dans l'îlot E, à des fins de jardinage urbain***

Nous considérons que globalement, les «compensations» proposées à ce jour par le promoteur pour atténuer les impacts négatifs de son projet pour la communauté sont en inéquation par rapport à l'importance des avantages et bénéfiques qu'il retire d'une éventuelle modification de zonage. C'est pourquoi nous demandons qu'une partie de l'îlot E ou qu'un autre site décontaminé soit cédé à des fins de jardinage urbain.

En septembre 2006, la direction de santé publique de Montréal publiait un rapport intitulé «Les disparités dans l'accès à des aliments de santé à Montréal». Ce rapport présente de nombreuses cartes illustrant la difficulté d'accès à des aliments de qualité pour le quartier Pointe-Saint-Charles, particulièrement en ce qui concerne les fruits et légumes. Nous croyons que l'agriculture urbaine est une des alternatives intéressantes à l'insécurité alimentaire en plus de constituer un élément essentiel du développement durable urbain.

### ***Des ressources suffisantes pour desservir une population plus importante.***

Avec le projet Nordelec, 2000 nouvelles personnes habiteront Pointe-Saint-Charles. La Clinique communautaire se verra dans l'obligation d'assumer l'offre de services de santé et de services sociaux pour cette nouvelle population, sans aucune garantie de voir son budget rehaussé en conséquence. La Clinique communautaire demandera à ce que son financement soit réévalué à la hausse afin de pouvoir desservir une nouvelle population sans réduire la quantité et la qualité des services actuellement offerts à la population existante.

La Clinique sollicite donc une prise de position et une implication active de l'arrondissement en appui à sa démarche auprès de l'Agence de la santé de Montréal. La Clinique demande à l'arrondissement d'obtenir des garanties de l'Agence à l'effet que la Clinique reçoive des sommes supplémentaires (en proportion cette nouvelle population) avant de donner son appui au projet Nordelec.

### ***En conclusion***

À cause de sa densité, de la place exagérée qu'il fait à l'automobile comme moyen de transport urbain, de la vocation commerciale de son rez-de-chaussée, mais surtout parce qu'il tourne le dos au quartier, à son identité, à sa population et à ses besoins, nous considérons que dans sa forme actuelle, le projet Nordelec est plus déstructurant que structurant pour le quartier.

- Nous souhaitons que les commissaires de l'Office de consultation de Montréal proposent les correctifs qui s'imposent et obtiennent du promoteur les garanties suffisantes à faire en sorte qu'on parle de ce projet en terme de contribution et de retombées positives pour le quartier et l'ensemble de sa population.
- Nous espérons également que le parti-pris de l'arrondissement exposé publiquement avant même que les citoyens et le milieu ne soient entendus, n'empêchera d'aucune façon les commissaires de jouir pleinement de leurs prérogatives.

